

Monsieur Albert GOFFART
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/276978 (DU)
CB/2043-0256/02/2010-083PR (DMS)
N/réf. : GM/BXL2.949/s.484
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place Jean Jacobs, 9. Restauration de la façade avant. Demande de permis unique. Avis conforme de la CRMS.

Dossier traité par M. S. De Bruycker (DU) et Mme Ch. Brunko (DMS).

En réponse à votre lettre du 13 août 2010, réceptionnée le 16 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 8 septembre 2010 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis **un avis conforme favorable sous réserve**.

La demande porte sur la restauration de la façade avant de la maison sous rubrique, construite par l'architecte Georges Hobé en 1903 et partiellement classée comme monument.

Les travaux prévus sont :

- le nettoyage de la façade en adaptant les techniques de nettoyage aux différents supports du parement sur base d'essais préalables,
- la restauration des volets, y compris le remplacement du volet en PVC du rez-de-chaussée par un volet en bois reprenant le modèle d'origine des étages ainsi que l'électrification des volets du 2^e étage
- la remise en peinture des menuiseries (décapage et remis en vernis) et des ferronneries (traitement et remise en peinture dans une teinte pierre de France, selon une photo d'archives retrouvée) ;
- la restitution du garde-corps du balcon du 2^e étage (pilastres en pierre et ferronneries) sur base de photos anciennes, d'éléments de ferronneries existantes au 3^e étage et de traces qui sont encore visibles sur le sol du balcon.

De manière générale, la Commission estime que la demande répond aux exigences en vigueur en matière de restauration d'un monument classé. Elle émet donc un avis favorable sur le

dossier tout en formulant quelques questions qui doivent être précisées auprès de la DMS avant le début du chantier.

- pour ce qui concerne la restitution du garde-corps du balcon du 2^e étage, **la Commission demande de préciser sur quelle référence se fonde la proposition d'orner le sommet des pilastres en pierre par des cannelures** : s'agit-il d'une interprétation des photos d'archives ou d'éléments retrouvés dans d'autres réalisations de Hobé ?

- les différents essais de nettoyage, prévus à la fois en façade avant et arrière, doivent être réalisés à des endroits discrets mais représentatifs pour l'ensemble des matériaux concernés. **La Commission préconise de déterminer les endroits les plus appropriées pour effectuer ces essais de commun accord avec la DMS.**

En outre, la CRMS attire l'attention sur les panneaux décoratifs qui ornent la partie supérieure du bow-window du 1^e étage (reliefs en pierre sculptée ?). Le nettoyage de ces éléments devra faire l'objet d'un essai particulier et des mesures particulières doivent être prises pour protéger ces éléments durant les travaux.

Enfin, la Commission constate que la présente demande fait suite à deux demandes antérieures, l'une portant sur la remise en état de la toiture en zinc situé derrière le pignon à rue, l'autre portant sur le remplacement de la gouttière en façade avant. La première demande a fait l'objet d'un avis conforme favorable de la CRMS ; la 2^e a été traitée suivant la procédure dite de « minime importance ». La Commission n'encourage pas la pratique de diviser les projets de restauration en différentes demandes, traitées selon des procédures différentes. Elle demande à la DMS d'être vigilante à ce sujet et d'inciter les auteurs de projets à introduire les demandes simultanément pour effectuer des travaux à un seul et même bien.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. à : AATL – DMS (Mme Charlotte BRUNKO)